

Séance du 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 23 avril 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : Le 18 avril 2025.

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLÉ Yoann, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, JAUD Sonia, ROUX Olivier, POIRON Manuela, HERVÉ Philippe, BOIDE Christian, BODIN Guillaume, PORCHER Eva, CHAUVIN Stéphanie.

Excusés : BOUGUÉ Raphaël et HEUZÉ Sophie.

Absent : ROULLEAU Franck.

Mme Heuzé a donné procuration à Mme Boucher.

Mme Manuela Poiron est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 12 Votants : 13

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 02/04/2025.

SYDEV:

-Groupement d'achat d'énergies: Adhésion à la nouvelle convention. Marché 2027-2029.

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de Vendée (SYDEV) propose de coordonner le groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de toutes énergies ainsi que les services associés pour les prochains marchés de 2027 à 2029.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à cette nouvelle convention.

-Eclairage public rue de l'école: Devis définitif.

Deux points d'éclairage public vont être installés rue de l'école. Le montant définitif des travaux est de 955 €.

Le conseil valide ce devis par 13 voix pour sur 13 votants.

-Eclairage public Claveau: Devis définitif.

Le montant définitif afin d'installer un point d'éclairage public au lieu-dit Claveau est de 1 420 €.

Le conseil valide ce devis par 13 voix pour sur 13 votants.

Demandes de subvention :

Protection civile Fontenay Sèvre Autise :

Cette association basée à Fontenay le Comte a adressé un courrier de demande de subvention au conseil municipal afin de faire face à des dépenses de fonctionnement en hausse. Le montant se base sur une contribution de 0,50 € par habitant soit la somme de 274,50 € pour la commune de Saint Valérien.

Le conseil accepte à l'unanimité de verser une subvention de 274,50 € à la Protection civile Fontenay Sèvre Autise.

Atout linge :

Cette association de réinsertion sollicite la commune de Saint Valérien pour une subvention. Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Travaux de rénovation et de mise aux normes de la cuisine de la salle des fêtes.

Les devis pour les travaux et l'achat de matériel ont été étudiés par la Commission « Bâtiments » puis présentés en conseil.

- SARL COUSSEAU Charpente Menuiserie : Plafond, isolation, plaquisterie, menuiserie, porte coupe-feu : 5 380,97 € HT soit 6 457,16 € TTC.
- SARL PRO POSE : Chape, carrelage : 5 619,20 € HT soit 6 181,12 € TTC.
- TECHNIBAT : Plomberie : 2 281,20 € HT soit 2 737,44 € TTC.
- TECHNIBAT : Electricité : 3 239,27 € HT soit 3 887,12 € TTC.
- Société MECA : 9 461 € HT soit 11 353,20 € TTC.

Après discussion sur le choix du matériel, les conseillers valident l'achat des équipements suivants auprès de la société MECA :

Lave-vaisselle, armoire réfrigérée, Etuve à convection, bac de plonge, mélangeur, tables inox, armoire haute, chariot de service, armoire hygiène.

Montant des travaux : 16 520,64 € HT soit 19 262, 84 € TTC

Montant total avec le matériel : 25 981,64 € HT soit 30 616, 04 € TTC.

Le conseil valide ces devis par 13 voix pour sur 13 votants.

Le conseil autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de son programme de soutien aux projets des communes. Vote favorable à l'unanimité.

Travaux de réparation de l'entrée de la salle des fêtes (porte principale).

Les marches de l'entrée principale sont abîmées par endroit et peuvent être source de trébuchement ou de chute.

Le conseil valide par 13 voix pour sur 13 votants le devis de la SARL PRO POSE pour un montant de 1 192, 26 € HT soit 1 311, 49 € TTC.

Le conseil autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de son programme de soutien aux projets des communes. Vote favorable à l'unanimité.

Réparation voirie rue de Beauregard:

Une petite portion de la route s'est affaissée rue de Beauregard. Ceci est dû à un animal (blaireau) qui a creusé de profondes galeries sous la chaussée. Une réparation d'urgence a été faite par M Palardy et M Gachignard mais il faut prévoir des travaux de réfection.

L'entreprise Eiffage a établi un devis pour un montant de 2 160 € HT soit 2 592 € TTC.

Le conseil valide ce devis à l'unanimité.

Achat tables et bancs (usage extérieur):

Il est nécessaire de remplacer les tables et bancs extérieurs qui sont très anciens et abîmés et qui ne répondent pas aux normes « collectivités ».

Plusieurs devis ont été établis pour un même modèle de tables et bancs, en pin massif, pliables et empilables. La table mesure 220 cm sur 80 cm de marge (équivalent 8 personnes).

La société MANUTAN propose le devis le moins cher : 4 737, 60 € HT soit 5 685,12 € TTC pour 20 tables et 40 bancs.

Le conseil valide cet achat auprès de la société MANUTAN par 13 voix pour sur 13 votants.

Ressources humaines:

Mme Elisabeth JAUDEAU a fait valoir ses droits à la retraite et va quitter ses fonctions de secrétaire de mairie le 30 juin. Il est donc nécessaire d'effectuer les démarches pour faire paraître une offre. Il faut également compléter le tableau du RIFSEEP en créant 2 nouvelles catégories.

Par ailleurs, Mme Isabelle Feugnet en poste depuis avril 2021 à l'école (cantine et ménage) en remplacement de Mme Josselyne Babin, va prendre sa retraite le 27 mai. Mme Feugnet est salariée de Multi Services Sud-Vendée, la commune de Saint Valérien paie cette prestation de services. Il sera donc nécessaire de remplacer Mme Feugnet jusqu'à la fin de l'année scolaire début juillet.

Mme Alison Derouet qui a effectué plusieurs semaines de stage auprès de Mme Jaudeau, pourrait continuer cette mission sachant que Mme Jaudeau doit prendre 14 jours de congés avant son départ le 30 juin. Mme Derouet pourrait aussi remplacer Mme Feugnet à l'école. Le cumul de ces 2 fonctions équivaut à un équivalent temps plein (35 heures/semaine) du 1^{er} mai au 30 juin 2025.

Mme le Maire propose au conseil :

- La création d'un poste de CDD pour la période du 01/05/2025 au 30/06/2025 en tant qu'adjoint administratif et agent périscolaire polyvalent en raison d'un accroissement temporaire d'activité, pour un temps de travail de 35 heures par semaine. A l'école, cela représentera sur une journée, 2 heures pour la cantine et 1h30 pour le ménage.
- L'embauche de Mme Alison Derouet pour ce poste en CDD.
- La parution d'une offre d'emploi pour un poste de secrétaire de mairie à temps complet à partir du 1^{er} juillet. Cette offre va paraître sur la période du 15 mai au 15 juin.
- La création d'un poste de rédacteur.
- RIFSEEP : Un projet de délibération pour la création du groupe 2 catégorie C (adjoint administratif) et du groupe 2 catégorie B (secrétaire de mairie. Rédacteur) selon le tableau déjà en vigueur pour la commune. Ce projet de délibération sera soumis pour avis au Comité Social Territorial.

Après en avoir débattu, le conseil valide ces différents points par 12 voix pour sur 12 votants.

Mme le Maire précise qu'elle ne fait pas prendre part au vote Mme Sophie Heuzé.

- Points arrêts de travail :

Mme Christelle Etienne est en arrêt jusqu'au 1^{er} juin (remplacée par Mme Emeline Greffion) et Mme Josseline Babin jusqu'au 18 juin.

Rue du commerce: Demande de participation suite arrachage de la haie.

M et Mme Mouton sollicitent la commune afin de participer aux frais d'arrachage de la haie séparative entre le terrain communal et leur jardin. L'entreprise Jardin Entretien est intervenue le 20 mars 2025 pour un montant de 900 € TTC.

Le conseil accepte de participer à hauteur de 50% soit un montant de 450 € par 9 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention sur 12 votants.

Plan d'eau des Rulières: Réflexion sur la gestion de la pêche. (A huis clos).

Depuis la fin de la convention avec la Sarl des Rulières en avril 2023, le conseil a régulièrement réfléchi sur le sujet de la gestion de la pêche de l'étang communal.

Début avril, de nouveaux propriétaires ont pris la gérance du camping des Rulières et Mme le Maire les a rencontrés 2 fois pour échanger notamment sur la question de la mise à disposition des sanitaires mais aussi sur l'activité pêche de l'étang communal. M Legrand et Mme Serrurier sont tout à fait favorables à maintenir l'usage public des toilettes (ce qui fera l'objet d'une nouvelle convention) et souhaitent ainsi éviter une dépense importante pour la commune pour la création de toilettes publiques.

Questions/Informations diverses.

Suite à la délibération du conseil, une nouvelle sonorisation a été achetée auprès de l'entreprise Fillonneau de Fontenay le Comte. Il s'agit d'une enceinte portable JBL avec 2 micros sans fil, 1 pied de micro et 1 pied d'enceinte. Montant HT : 685,82 € soit un montant TTC de 822,98 €. Comme convenu, ce matériel servira à la mairie et aux associations communales.

Café associatif : Le projet avance bien, une deuxième réunion a eu lieu le 11 avril. De son côté, la mairie doit prévoir un contrôle de l'installation électrique par une société agréée.

Suite aux réactions et aux questions au sujet du nouveau bâtiment agricole construit rue du Cloucq, Mme le Maire souhaite préciser que le permis de construire a été accordé par le service instructeur de l'Etat (DDTM) alors qu'elle avait émis un avis défavorable et adressé 3 courriers à la DDTM. L'objet des courriers n'était pas d'empêcher la construction du bâtiment mais de préciser que son propriétaire dispose d'autres possibilités d'implantation et que malheureusement cela va créer une nuisance visuelle dans le village, accentuée par le fait que la plateforme est surélevée.

Pour rappel, les permis de construire doivent être consultables en mairie et sont donc affichés dans le hall d'accueil.